

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 9 avril 2015

Pour le Président, le Vice-Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 2 avril 2015

Publié le 10 avril 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 72

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Jean ESMONIN	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel ROTGER	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Badiâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Anaïs BLANC
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Charles ROZOY	M. Thierry FALCONNET	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.
M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. François HELIE	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Roland PONSAA	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. François NOWOTNY	M. François REBSAMEN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF
Déchetteries - Renouvellement de la Convention avec OCAD3E

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) dans les déchetteries, le Conseil de Communauté a autorisé, par délibérations en date du 8 février 2007 et du 22 novembre 2012, la signature d'une convention avec l'OCAD3E (organisme de coordination agréé chargé d'établir la relation entre les éco-organismes [ECOSYSTEME (choisi par le Grand Dijon), ERP, ECOLOGIC et RECYLUM] et les collectivités territoriales.

En contrepartie de la collecte des D3E, l'OCAD3E alloue des compensations financières basées sur :

- Les tonnages collectés (part fixe + part variable) ;
- La communication (courante et événementielle) ;
- La protection du gisement.

OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les DEEE ménagers pour la période 2015-2020 - sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème ; l'arrêté a été signé le 24 décembre 2014 par le Ministère de l'écologie, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie.

Les évolutions pour la période 2015-2020 s'inscrivent dans le respect des missions d'OCAD3E qui sont d'assurer auprès des collectivités l'inter-médiation administrative et financière afin de garantir :

- la contractualisation pour une couverture universelle du territoire ;
- la continuité du service d'enlèvement et du versement des soutiens financiers.

L'OCAD3E, en accord avec le Ministère de l'Ecologie, a décidé de résilier de façon anticipée au 31 décembre 2014 la convention qui le liait avec les collectivités (dont le Grand Dijon) et de solliciter la signature de la nouvelle convention dont la durée coïncidera avec la durée du nouvel agrément d'OCAD3E (1/1/2015 au 31/12/2020).

Le nouveau barème de soutien modifie sensiblement en notre faveur la convention qui lie le Grand Dijon.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le renouvellement de la convention avec l'OCAD3E avec une prise d'effet au 1er janvier 2015,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention annexée ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de celle-ci.